

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-HUITIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE LE 12 MAI 2026, À COMPTER DE 8H30 À LA
MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Caroline Gagnon, vice-présidente
- M^e Rémi Bourget, vice-président
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e Ada Wittenberger
- M^e Régis Boisvert
- M^e Gabriel Dumais
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Isabelle Gagnon
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Martin Drapeau
- M^{me} Lucie Granger
- M^{me} Nancy Potvin

Sont invités :

- M^e François Lavigne-Massicotte, administrateur élu (par visioconférence)
- M. Philippe Dumais (Décision), point 7.6
- M. Hugues Mousseau (Décision), point 7.6
- M^{me} Annick Mongeau (Décision), point 7.6

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e Josée Roussin, directrice générale par intérim
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres souhaitent ajouter les points suivants :

1. Accusations criminelles contre un membre;
2. Dossier d'outrage au tribunal.

Les membres adoptent l'ordre du jour modifié.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 20, 26 ET 27 MARS ET 7 ET 13 AVRIL 2026
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.5 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 NEURODIVERGENCE ET PROFESSION : RAPPORT D'ÉTAPE
 - 2.2 MODES ALTERNATIFS DE FACTURATION
 - 2.3 PETITES CRÉANCES
 - 2.4 FORUMS DU BARREAU 2026
 - 2.5 PARAJURISTES
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 PROJET DE LOI 23 - SANTÉ MENTALE (P-38)
 - 3.3 PROJET DE LOI 25 - DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE
 - 3.4 PROJET DE LOI S-223 - DIVORCE ET VIOLENCE CONJUGALE
 - 3.5 ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 15 ET L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE
 - 3.6 TABLEAUX DE BORD (PL 3, PL 15, PL C-9 ET PL C-11)
 - 3.7 CAMPAGNE ÉTAT DE DROIT
 - 3.8 POSITION SUR PL 1 ET PL 2 (RENOUVELLEMENT DE LA CLAUSE DÉROGATOIRE)

- 4. GOUVERNANCE
 - 4.1 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CA
 - 4.2 RÉSULTATS DE L'AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS
 - 4.3 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU BÂTONNIER 2026-2027
 - 4.4 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 4.5 POLITIQUE DE RÉCLAMATION DE DÉPENSES
 - 5. CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION
 - 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 PLAN ÉQUITÉ 2026-2027
 - 7.2 FAITS SAILLANTS DU SONDAGE 2026 SUR LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE
 - 7.3 DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION OBLIGATOIRE EN IA
 - 7.4 FRAIS RELATIFS AUX COMITÉS DONT LES ACTIVITÉS SONT COORDONNÉES PAR LE SERVICE DES GREFFES
 - 7.5 RAPPORT DES NORMES DE DISCIPLINE NATIONALES 2025
 - 7.6 PLANIFICATION STRATÉGIQUE - PLANIFICATION DES CONSTATS
 - 8. DIVERS
 - 8.1 ACCUSATIONS CRIMINELLES CONTRE UN MEMBRE
 - 8.2 DOSSIER D'OUTRAGE AU TRIBUNAL
 - 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.2 RAPPORTS DE VOTATION - SÉANCES RÉGULIÈRES PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 13 AVRIL ET 6 MAI 2026
 - 9.3 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (12 MARS 2026)
 - 9.4 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE (22 AVRIL 2026)
 - 9.5 DÉCISION DE LA SUPREME COURT OF BC (29 AVRIL 2026)
 - 9.6 DÉCISION DU COMITÉ SUR LA CAPACITÉ D'EXERCER LA PROFESSION (27 AVRIL 2026)
 - 9.7 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (11 MAI 2026) - 1^{ER} JUGEMENT
 - 9.8 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (11 MAI 2026) - 2^E JUGEMENT
 - 9.9 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (8 MAI 2026)
 - 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 20, 26 ET 27 MARS ET 7 ET 13 AVRIL 2026
-

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 20, 26 et 27 mars et 7 et 13 avril 2026.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 20, 26 et 27 mars et 7 et 13 avril 2026.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

Relativement à son rapport d'activités, il répond aux questions des membres :

- **Rencontre avec le Conseil national des barreaux français (16 avril) :** Cette rencontre visait à discuter du format et du contenu de la rencontre dans le cadre de la Rentrée de Paris. À la suggestion du bâtonnier, il y aura une journée complète de formation et discussions sur l'intelligence artificielle.
- **Rencontre sur le financement des jeunes barreaux (17 avril) :** Cette rencontre exploratoire découle du chantier sur la réforme des barreaux de section et visait à amorcer la réflexion sur la collaboration entre les barreaux de sections et les jeunes barreaux.
- **Rencontre avec la Fédération des ordres professionnels de juristes (17 avril) :** La rencontre visait à obtenir les commentaires des présidents d'ordres professionnels de juristes canadiens sur la gouvernance de la Fédération. M^o Ouimet indique avoir eu une rencontre similaire entre les directeurs généraux. La question du financement a été discutée et reviendra éventuellement au Conseil d'administration pour discussion.
- **Rencontre avec le juge Louis Riverin, président de la Conférence des juges de la Cour du Québec (7 mai) :** Monsieur le juge Riverin voulait présenter les mémoires déposés par la conférence sur les projets de loi 23 et 25.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^o Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale.

Elle discute du point suivant :



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

1.5 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : M^o Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la direction générale.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. En réponse aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- **Augmentation du nombre de demandes d'enquêtes** : L'augmentation du nombre de demandes d'enquêtes dans la dernière année est plus importante comme dans d'autres organisations similaires. Cela s'explique par la croissance du nombre de membres, mais aussi l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la préparation des demandes d'enquêtes. Elle souligne que le déploiement de l'unité de traitement accéléré des demandes d'enquêtes est un succès et fait partie de la solution.
- **Clinique juridique** : Un nombre important de clients ne se présentent pas à leur rendez-vous. Alors, les étudiants doivent travailler sur des dossiers fictifs. L'École du Barreau du Québec travaille sur un plan d'action pour diminuer le nombre de rendez-vous annulé en raison de l'absence du client. La gestion des conflits d'intérêts est aussi complexe.
- **Registre des testaments et des mandats** : La phase 1 du projet, soit le guichet unique de recherche au registre, est une réussite. La phase 2 du projet, soit le certificat de recherche unifié, est en suspens pour le moment.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de suivi des dossiers stratégiques.

Le bâtonnier Nadeau invite les membres à lui poser des questions sur la note de service.

2.1 **NEURODIVERGENCE ET PROFESSION : RAPPORT D'ÉTAPE**

Inf : M^e Catherine Ouimet résume l'état de suivi de ce dossier. Elle résume les démarches entreprises. Il reste maintenant à évaluer les compétences de l'avocat à l'École du Barreau.

2.2 **MODES ALTERNATIFS DE FACTURATION**

Inf : M^e Catherine Ouimet résume la campagne institutionnelle projetée. Il y a deux publics cibles. Dans un premier temps, on veut informer les membres et les accompagner dans l'utilisation des modes alternatifs de facturation et les outils pour calculer et expliquer les honoraires. Dans un deuxième temps, on veut informer le public de l'existence des modes alternatifs de facturations.

M^{me} la vice-présidente Caroline Gagnon complète en ajoutant que le groupe de travail ajoutera dans le règlement une mention obligatoire dans la facturation référant à la convention d'honoraires.

2.3 **PETITES CRÉANCES**

Inf : M^e Sylvie Champagne présente la note de service qui résume les travaux de la table de concertation sur les petites créances.

Les membres discutent de pistes d'actions pour améliorer les délais aux petites créances en plus de la médiation et l'arbitrage obligatoire (projet pilote utilisant l'intelligence artificielle, arbitrage obligatoire pour tout devant un avocat, etc.).

Plusieurs de ces solutions sont discutées dans le cadre des travaux de la table de concertation. Certaines initiatives visant l'accès à la justice pourraient être financées par le programme tripartite.

Ce dossier sera ajouté au Lac-à-l'épaule et pourrait être priorisé dans le cadre des discussions avec le ou la futur.e ministre de la Justice.

2.4 **FORUMS DU BARREAU 2026**

Inf : M^e Catherine Ouimet résume l'état d'avancement des travaux. Il reste trois forums (Sept-Îles, Sherbrooke et Saguenay). Les objectifs des forums, soit d'aller à la rencontre du citoyen et de discuter de piste de solutions avec les membres et les citoyens qui pourront être intégrés à la prochaine planification stratégique, sont atteints. On

souhaite avoir un rapport final plus rapidement afin de pouvoir faire valoir les pistes de solution lors de la campagne électorale à venir.

M^{me} la vice-présidente Caroline Gagnon propose une motion de félicitations à toutes les personnes impliquées dans le processus. Elle ajoute qu'en plus des objectifs visés cela permet d'aller à la rencontre des membres pratiquant dans les régions.

Les membres ayant assisté à des forums saluent le travail accompli.

Le rapport final servira dans le cadre de la planification stratégique.

2.5 PARAJURISTES

Inf :



3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2 PROJET DE LOI 23 - SANTÉ MENTALE (P-38)

Inf : M^e Sylvie Champagne présente le projet de loi 23 et les commentaires proposés du Barreau du Québec.

Les membres discutent du projet de commentaires proposés.

➤





Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les commentaires proposés à titre de position du Barreau du Québec et pour participer aux consultations particulières.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 5 mai 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi n° 23 à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi n° 23;

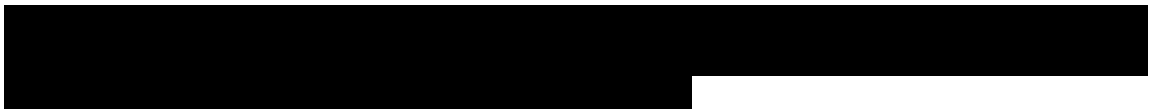
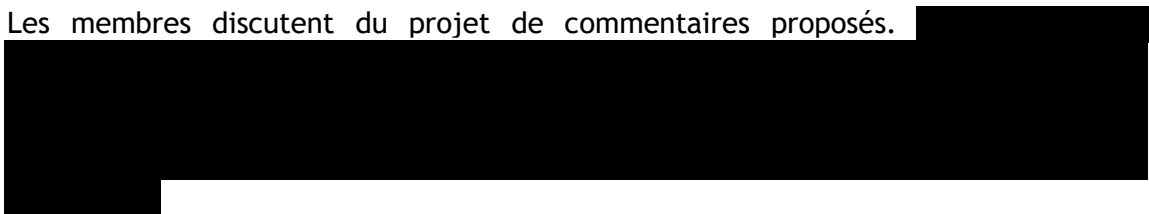
D'APPROUVER le tableau des commentaires à titre de position du Barreau du Québec;

DE PARTICIPER aux consultations particulières de la Commission de la santé et services sociaux, le cas échéant.

3.3 PROJET DE LOI 25 - DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE

Inf : M^e Sylvie Champagne présente le projet de loi 25 et les commentaires proposés du Barreau du Québec. Elle présente notamment les différentes sanctions possibles.

Les membres discutent du projet de commentaires proposés.



Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les commentaires proposés à titre de position du Barreau du Québec et pour participer aux consultations particulières.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 5 mai 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi n° 25 à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi n° 25, notamment sur l'indépendance de la magistrature et l'État de droit;

D'APPROUVER le tableau des commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

3.4 PROJET DE LOI S-223 - DIVORCE ET VIOLENCE CONJUGALE

Inf : M^o Sylvie Champagne explique la teneur des commentaires du Barreau du Québec sur ce projet de loi.

Les membres discutent des commentaires :



Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les commentaires formulés sous réserve des ajustements proposés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 5 mai 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi C-223 à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi C-223, notamment sur les obligations applicables aux avocates et aux avocats;

D'APPROUVER le tableau des commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

3.5 ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 15 ET L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du document résumant le processus réglementaire à la suite de l'allègement adopté dans le projet de loi n°15.

3.6 TABLEAUX DE BORD (PL 3, PL 15, PL C-9 ET PL C-11)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des tableaux de bord en lien avec les positions présentées par le Barreau du Québec pour ces dossiers.

3.7 CAMPAGNE ÉTAT DE DROIT

Inf : M^e Catherine Ouimet discute de la campagne *État de droit*. Une nouvelle campagne est prévue en septembre prochain durant la campagne électorale.

Le Barreau du Québec organise présentement un sommet sur l'État de droit au Québec. Il s'agirait d'un événement annuel. On veut créer un événement collaboratif. On veut créer un indice sur l'état de droit et une déclaration sur l'état de droit. Les organisations participantes s'engageraient avec le Barreau sur cette déclaration. On veut mobiliser les organisations et la société civile. Le sommet toucherait toutes les sphères de l'État de droit et non exclusivement le droit.

L'événement se tiendra les 8 et 9 septembre 2026. Le débat des représentants des différentes formations politiques aurait lieu dans le cadre de cet événement. Il est discuté de différentes initiatives qui pourraient s'inscrire dans le cadre de ce sommet.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'événement. Le budget est en cours d'élaboration.

3.8 POSITION SUR PL 1 ET PL 2 (RENOUVELLEMENT DE LA CLAUSE DÉROGATOIRE)

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau résume le contexte de présentation de ce dossier.

Projet de loi 1

Selon les informations reçues, le gouvernement n'aurait pas l'intention d'utiliser le bâillon pour faire adopter le projet de loi 1. Par conséquent, la recommandation est de ne pas revenir sur la position du Barreau du Québec.



Renouvellement de la clause dérogatoire

Le gouvernement a choisi de déposer un projet de loi pour renouveler la clause dérogatoire dans la Charte de la langue française (projet de loi 96). On recommande de faire valoir à nouveau la position adoptée par le Barreau du Québec plus tôt (projet de loi 2), soit d'encadrer l'utilisation de la clause dérogatoire.

Les membres du Conseil d'administration discutent des recommandations et sont en accord avec les recommandations contenues dans la note de service.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service du 6 mai 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la mission du Barreau du Québec;

D'ADOPTER les recommandations contenues dans la note de service.

4. GOUVERNANCE

4.1 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CA

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

4.2 RÉSULTATS DE L'AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

4.3 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU BÂTONNIER 2026-2027

Inf : Ce sujet est reporté à la séance du 15 mai prochain.

4.4 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Mylène Lemieux fait rapport au nom du Comité RH sur les objectifs de la directrice générale pour 2026-2027 ainsi sur le lancement du processus d'évaluation de la directrice générale pour 2025-2026.

4.5 POLITIQUE DE RÉCLAMATION DE DÉPENSES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

En réponse à la question d'une membre, la modification est applicable aux déplacements effectués après le 12 mai 2026.

Ils sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 21 avril 2026 préparé par M^e Régis Boisvert, président du Comité d'éthique et de gouvernance;

DE MODIFIER la *Politique générale de réclamation de dépenses applicables aux administrateurs du Barreau du Québec, aux membres des comités du CA du Barreau du Québec et aux employés du Barreau du Québec* comme suit :

« Automobile : remboursement pour l'utilisation de l'automobile personnelle selon la formule suivante :

- Moins de 5000 km : 0,73\$/km;
- Plus de 5000 km : 0,67\$/km;

ou remboursement des frais de location d'automobile.»;

DE PRÉVOIR que la modification s'applique aux déplacements effectués après le 12 mai 2026;

DE PRÉVOIR que la formule doit suivre celle retenue par Revenu Québec, au 1^{er} avril de chaque année.

4.6 ADOPTION DE LA MATRICE DE COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif de mai 2026 préparé par M^e Régis Boisvert, président du Comité d'éthique et de gouvernance;

D'ADOPTER la nouvelle version de la Matrice des compétences des administrateurs

5. CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Inf : Aucun sujet pour la présente séance.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Aucun sujet pour la présente séance.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PLAN ÉQUITÉ 2026-2027

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Catherine Ouimet présente les réalisations du plan équité 2025-2026 et le plan proposé pour 2026-2027.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 1^{er} mai 2026 préparé par M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité;

DE PRENDRE ACTE des réalisations du Plan Équité 2025;

DE PRENDRE ACTE du Plan Équité 2026.

7.2 FAITS SAILLANTS DU SONDAGE 2026 SUR LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

7.3 DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION OBLIGATOIRE EN IA

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

7.4 FRAIS RELATIFS AUX COMITÉS DONT LES ACTIVITÉS SONT COORDONNÉES PAR LE SERVICE DES GREFFES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation et sont accord avec les recommandations.

M^e Josée Roussin explique le contexte de la proposition. Il est de plus en plus difficile de recruter des greffiers pour les audiences. Les honoraires fixés en 2009 et qui n'ont pas été augmentés rendent difficile la rétention de greffiers. Les coûts sont déjà budgétés. Il n'y a pas d'impact budgétaire anticipé.

Un membre propose de prévoir un horizon de révision de ces frais.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les augmentations proposées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 4 mai 2026 préparé par M^e Nathalie Nicole Poirier, superviseure du Service des greffes;

D'AUGMENTER, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'environ 25 % le tarif horaire payé aux greffiers aux audiences, qui ne sont pas employés du Barreau du Québec, dans le cadre des travaux des comités statutaires (dont Conseil de discipline, Comité d'accès à la profession, Comité des requêtes, Comité d'inspection professionnelle et Comité de la sténographie) et de le porter de 45 \$ à 60 \$;

D'AUGMENTER, à compter du 1^{er} septembre 2026, la rémunération d'une heure octroyée aux greffiers aux audiences, qui ne sont pas employés du Barreau du Québec, pour la rédaction du procès-verbal d'audience et de la porter de 45 \$ à 60 \$;

D'AUGMENTER, à compter du 1^{er} septembre 2026, de près de 25 % le tarif forfaitaire payé aux greffiers aux audiences, qui ne sont pas employés du Barreau du Québec, dans le cadre des travaux du Comité d'arbitrage et de le porter de 200 \$ à 245 \$ pour un conseil avec arbitre unique et de 265 \$ à 325 \$ pour un conseil avec trois arbitres;

D'AUGMENTER, à compter du 1^{er} septembre 2026, les frais additionnels ajoutés aux tarifs forfaitaires et de les porter à 120 \$, soit 60 \$ pour la rédaction du procès-verbal d'audience et 60 \$ pour la fixation d'une ou plusieurs audiences, portant ainsi le coût total par dossier à 365 \$ pour un conseil avec arbitre unique et à 445 \$ pour un conseil avec trois arbitres.

7.5 RAPPORT DES NORMES DE DISCIPLINE NATIONALES 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

7.6 PLANIFICATION STRATÉGIQUE - PRÉSENTATION DES CONSTATS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

M. Philippe Dumais, M. Hugues Mousseau et M^{me} Annick Mongeau de la firme *Décision* présentent les constats du diagnostic effectué dans le cadre de la planification stratégique.

Les membres échangent sur les constats. La planification stratégique fera l'objet de discussion au Lac-à-l'épaulé du Conseil d'administration le 28 mai prochain.

8. DIVERS

8.1 ACCUSATIONS CRIMINELLES CONTRE UN MEMBRE

Inf : Les accusations criminelles graves ont été déposées. Ces infractions pourraient faire l'objet d'une demande de suspension en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*. Le syndic est au courant du dossier et évalue présentement cette avenue.

8.2 DOSSIER D'OUTRAGE AU TRIBUNAL

Inf : Une membre discute d'une situation particulière en lien avec une justiciable qui s'en prend au système de justice et aux avocats. Elle a trois outrages au tribunal prononcés contre elle. Le Barreau du Québec a été interpellé sur les moyens limités des tribunaux en pareilles circonstances. On se questionne à savoir si le Barreau du Québec pourrait faire des représentations en collaboration avec la magistrature pour évaluer des modifications législatives qui permettraient d'encadrer de telles situations.

On interpelle le Barreau pour une sortie médiatique pour dénoncer cette situation.

Le Barreau du Québec n'intervient pas dans des dossiers spécifiques. Toutefois, considérant que de telles situations semblent de plus en plus fréquentes, on suggère de plutôt travailler en collaboration avec la magistrature pour évaluer des modifications législatives qui permettraient d'encadrer de telles situations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations proposées.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 RAPPORTS DE VOTATION - SÉANCES RÉGULIÈRES PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 13 AVRIL ET 6 MAI 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (12 MARS 2026)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE (22 AVRIL 2026)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 DÉCISION DE LA SUPREME COURT OF BC (29 AVRIL 2026)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 DÉCISION DU COMITÉ SUR LA CAPACITÉ D'EXERCER LA PROFESSION (27 AVRIL 2026)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (11 MAI 2026) - 1^{ER} JUGEMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.8 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (11 MAI 2026) - 2E JUGEMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (8 MAI 2026)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre